

Délibération n° 2026-3006-3

COMMUNE DE MEUCON

Conseil Municipal du 30 juin 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

Convocation :
Du 25/06/2026

Affichage : 06/07/2026

L'An deux mille vingt-six, le 30 juin à 20 heures 30

Le conseil municipal de la commune de Meucou, dûment convoqué le 25 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick MESSAGER, Maire.

Etaient présents : Pierrick MESSAGER, Jacques LE METAYER, Maxime PERRIN, Marina HERVE, Cécile LE MOUEL, Antoine BERTHO, Taïbou CARADEC, Cécile DANIEL, Jeanne-Françoise DAGORNE, Dominique GUEMENE, Karine LE CORFF, Estelle LEPIOUFF, Jérôme LE QUINTREC, Sébastien MAURY-KERVELLA, Jean-Marc MORIO, Eric MALOLEPSZY, Pierre PAYS

Absents – Excusés : Gaëlle GUILLO ayant donné pouvoir à Pierrick Messenger et Françoise DELATTRE

Secrétaire de séance : Jeanne-Françoise DAGORNE

3 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Monsieur Maxime Perrin, adjoint au maire, présente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article R 2334-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil départemental arrête chaque année la liste des communes du département bénéficiaires du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

Cette somme est à répartir entre les communes de moins de 10 000 habitants pour financer des opérations améliorant les transports en commun ou la circulation routière.

La commune engage une opération de réhabilitation et d'élargissement de la rue François Guyodo, afin d'améliorer les conditions de circulation, de sécuriser les cheminements des usagers et d'apaiser les vitesses sur cet axe communal.

Dans le cadre de cette opération, plusieurs équipements de sécurité sont prévus, notamment la réalisation d'un plateau surélevé, la mise en place de potelets lumineux aux passages piétons, ainsi que l'aménagement d'une chaussée à voie centrale banalisée, dite « chaussidou ». Ces aménagements ont pour objectif de renforcer la sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes, tout en améliorant la lisibilité des déplacements.

Les équipements de sécurité liés à cette opération sont susceptibles d'être éligibles à une participation financière au titre du produit des amendes de police. Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à solliciter une subvention auprès du Département pour ces aménagements.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise le maire à :

- Solliciter le Département pour l'attribution d'une subvention au titre du produit des amendes de police afin de financer les équipements et aménagements de sécurité prévus dans le cadre de la réhabilitation et de l'élargissement de la rue François Guyodo.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le

ID : 056-215601329-20260707-DELIB3300626-DE

- Réaliser les équipements de sécurité associés à cette opération, notamment le plateau surélevé, les potelets lumineux aux passages piétons et la chaussée à voie centrale banalisée, afin d'améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Certifié exécutoire :
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire.

Pour extrait conforme
Pierrick MESSEGER, Maire

